

# D A T A T RIMESTRIEL Logement



# La construction neuve de logements à fin septembre 2024 Conjoncture en date réelle estimée

Au cours des 12 derniers mois, 3 600 logements ont été autorisés à la construction en Corse, soit 11,7% de moins par rapport à septembre 2023. Un repli un peu plus marqué qu'au niveau national (-9%). Alors que les autorisations ont baissé de près d'un quart en Corse-du-Sud, une légère hausse est à noter en Haute-Corse (2,7%).

La répartition des autorisations par types de logements diffère peu de celle de la moyenne métropolitaine avec près de 2/3 de logements collectifs et en résidences autorisés. L'individuel groupé, qui ne représente que 8% des logements autorisés cumulés sur un an, est le type de logements le plus sévèrement impacté (-45,8%) par la baisse.

Cumulés sur 12 mois, le nombre de mises en chantier est estimé à 2 200 logements, soit un recul de 16% par rapport à septembre 2023. Le repli est un peu moins marqué qu'au niveau national et touche les deux départements de l'île.

Le logement individuel pur, avec de 26,5% de mises en chantier en moins, affiche un recul significatif à l'instar du national (-33,1%). La Corse-du-Sud se distingue toujours par une part de logements collectifs commencés (40,8%) très inférieure à celle enregistrée en Haute-Corse (56,6%) plus proche de la moyenne nationale (61,9%).

## Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

To well a los	nombre	évolution		
Territoire		fin sept. 2024	fin juin 2024	fin mars
Corse-du-Sud	1 600	-24,6%	-14,7%	-27,8%
Haute-Corse	2 000	2,7%	-6,1%	-27%
Corse	3 600	-11,7%	-10,2%	-27,4%
France métro.	325 600	-9%	-16,7%	-20,5%

Les données du dernier trimestre sont des données brutes provisoires en date réelle arrondies à la centaine.

Source : SDES, Sit@del estimations au 31/03/2024.

Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

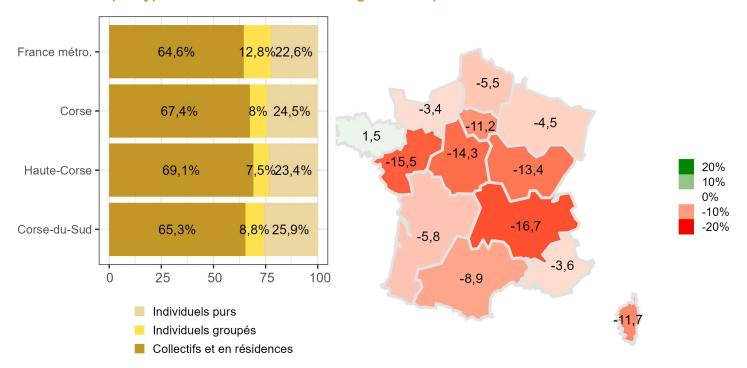
## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

		évolution	
Logements	nombre	Corse	France métro.
Total	3 600	-11,7%	-9%
Individuels purs	900	-11,3%	-23,3%
Individuels groupés	300	-45,8%	1,4%
Collectifs et en résidences	2 400	-4,8%	-4,7%

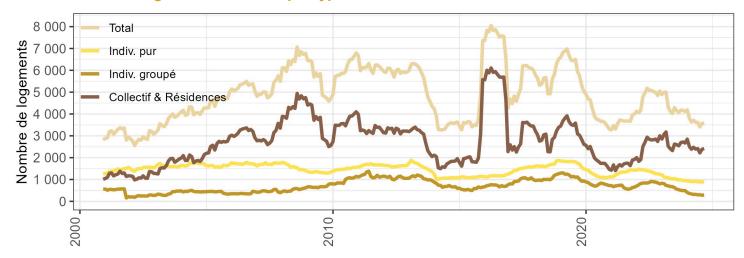


# **Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois par type**

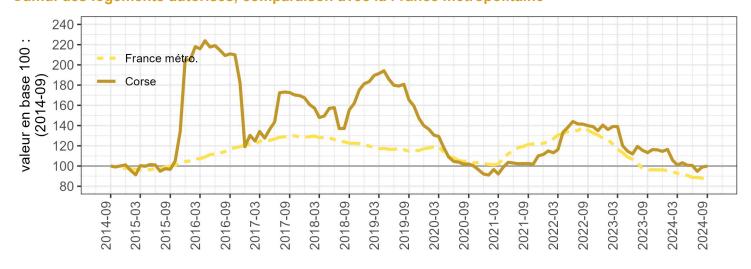
# **Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine**



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



## Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

## Les logements commencés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

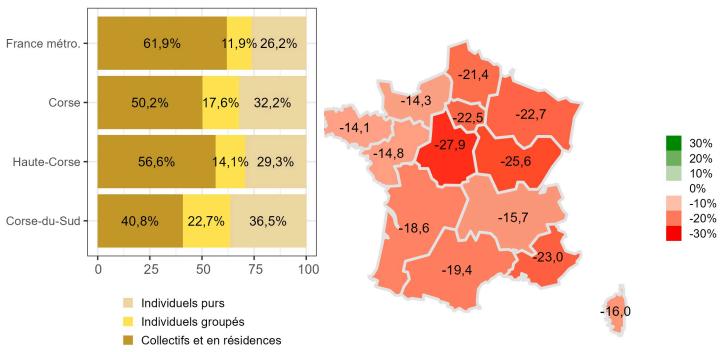
Torritoiro	nombre	évolution		
Territoire		fin sept. 2024	fin juin 2024	fin mars 2024
Corse-du-Sud	900	-14%	6,9%	-5,3%
Haute-Corse	1 300	-17,4%	-22,8%	-22,8%
Corse	2 200	-16%	-12,4%	-16,5%
France métro.	255 000	-19,5%	-23%	-25,7%

## Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
Logements		Corse	France métro.
Total	2 200	-16%	-19,5%
Individuels purs	700	-26,5%	-33,1%
Individuels groupés	400	-10,1%	-6,6%
Collectifs et en résidences	1 100	-9,8%	-14,4%

## Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type

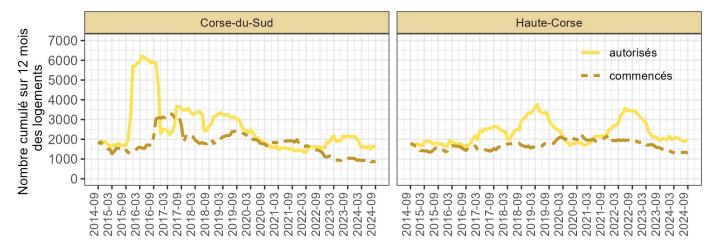
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



## Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



#### Source:

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : **www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr** et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

### **Méthodologie:**

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécéssaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

#### **Définitions**

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Date de publication : Décembre 2024

Directeur de publication : Jean François BOYER (Directeur Régional)

Rédaction : Division Observatoires Etudes Statistique

Une production du service connaissance information logement (SCIL),

réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R



Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre administratif Paglia Orba, Lieu-dit La croix d'Alexandre, Route d'Alata, 20090 AJACCIO Tél : 04 20 61 96 00 - Fax : 04 95 51 79 89

